



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES 2011-2012

Ce dossier est à remettre **impérativement**, dûment rempli avant le 23 Juillet 2011, en Mairie.

Pour les enfants non scolarisés en 2010-2011, ce dossier vous sera envoyé par voie postale.

Veillez à bien fournir les pièces suivantes :

- Photocopie du **livret de famille**,
- Photocopie du **carnet de santé**,
- Photocopie intégrale de l'**avis d'imposition 2010** (sur les revenus 2009), le revenu fiscal de référence doit y figurer.



Notez bien qu'à compter du **1^{er} Janvier 2012**, nous prendrons en compte l'**avis d'imposition 2011** (sur les revenus 2010). Si ce dernier n'est pas en notre possession à cette date, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.



FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DU CENTRE DE LOISIRS DE LA MAIRIE DE FERRIERES-EN-BRIE ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

La Commune de Ferrières-en-Brie organise pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de la Taffarette à Ferrières-en-Brie :

- Une restauration scolaire,
- Un accueil périscolaire le matin, le midi et le soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en période scolaire
- Un accueil loisirs les mercredis et vacances scolaires (sauf fermeture annuelle de trois semaines en août)
- Un Ramassage scolaire en Pédibus (voir fiche d'inscription en fin de dossier)

Ces services se déroulent, dans les locaux du groupe scolaire situés rue Maryse Bastié à Ferrières-en-Brie. Ces accueils sont placés sous la responsabilité du personnel municipal.

L'objectif est de proposer un mode de garde de qualité conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et des besoins des enfants.

1- INSCRIPTION OU MODIFICATION

Pour inscrire votre enfant aux services proposés, vous devez remplir et retourner ce dossier d'inscription* au secrétariat de la Mairie. Ce dossier est obligatoire même pour les inscriptions occasionnelles.

Deux modes d'inscriptions vous sont proposés :

→ Une Inscription à l'année :

Sauf contre ordre de votre part, la procédure d'inscription est valable pour toute l'année scolaire. En cas de modification occasionnelle il vous suffit de suivre la procédure expliquée ci-dessous.

→ Une inscription occasionnelle :

Pour toute demande occasionnelle (inscription ou modification) vous devez :

- soit utiliser le calendrier mensuel ou hebdomadaire disponible en mairie, ou sur notre site Internet (www.ferrieresenbrie.fr rubrique enfance jeunesse). Pour enregistrer les modifications, le calendrier devra nous être retourné impérativement au plus tard à la date indiquée sur celui-ci. **Les parents qui en début d'année scolaire ont inscrit leurs enfants à la cantine de façon régulière n'ont pas à retourner ce calendrier.**

- soit utiliser le formulaire en ligne sur notre site : www.ferrieresenbrie.fr (rubrique Enfance-Jeunesse)

- soit nous signaler les inscriptions ou modifications par écrit (fax, courrier ou mail)

**TOUTE INSCRIPTION OU MODIFICATION DOIT SE FAIRE IMPERATIVEMENT
AU PLUS TARD LE MERCREDI DE LA SEMAINE PRECEDENTE.**

* Le dossier d'inscription fera l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les personnes concernées par les informations nominatives peuvent en demander la communication ainsi que la rectification le cas échéant.

Pour le Centre de Loisirs, l'inscription se fait impérativement au plus tard :

- **une semaine avant la date demandée pour les mercredis en période scolaire.**
- **15 jours avant le début des petites vacances.**
- **Pour les vacances d'été, la date de clôture des inscriptions est fixée au 1^{er} juin.**

2- LA RESTAURATION SCOLAIRE :

L'accueil du temps de restauration est mis en place de 11h30 à 13h30 pendant l'année scolaire. Il est divisé en quatre services :

- deux pour les enfants de maternelle
- deux pour les enfants d'élémentaire

Les enfants disposent de deux heures pour déjeuner le midi (sauf soutien scolaire), une heure est consacrée au repas.

Nous ne pouvons pas garantir l'absence totale d'aliments allergènes, dans les repas que nous fournissons. C'est pourquoi, les parents dont les enfants sont sujet à une allergie alimentaire et faisant l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé, (PAI), doivent fournir les repas. Dans tous les cas, un certificat médical sera demandé.

Le tarif de la restauration scolaire sera alors fixé à 50% du montant prévu dans la grille de tarifs.

3 - LES ACCUEILS PERISCOLAIRES:

Différents types d'accueils vous sont proposés :

L'ÉTUDE :

→ L'étude se déroule de 16h30 à 18h00. Elle concerne les enfants scolarisés du CE1 au CM2.

Il est rappelé que pendant l'étude aucune sortie n'est autorisée afin de ne pas perturber le bon déroulement des devoirs.

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR :

- le matin de 7h30 à 8h30,
- le soir de 16h30 à 19h00.

Un goûter est fourni aux enfants inscrits aux accueils du soir et à l'étude

4- LES ACCUEILS LOISIRS (CENTRE DE LOISIRS)

Cinq formules d'accueil sont proposées:

1-UNE INSCRIPTION A LA JOURNEE : les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00. Les parents peuvent venir les chercher entre 16h30 et 19h00.

2-UNE INSCRIPTION LE MATIN AVEC LE REPAS : les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00. Les parents peuvent venir les chercher entre 13h00 et 14h00 après le repas.

2-UNE INSCRIPTION LE MATIN SANS LE REPAS : les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h00. Les parents peuvent venir les chercher entre 11h45 et 12h00

3-UNE INSCRIPTION L'APRES-MIDI, AVEC LE REPAS : les enfants sont accueillis entre 11h45 et 12h00. Les parents peuvent venir les chercher entre 16h30 et 19h00 le soir.

4-UNE INSCRIPTION L'APRES-MIDI, SANS LE REPAS : les enfants sont accueillis entre 13h00 et 14h00. Les parents peuvent venir les chercher entre 16h30 et 19h00 le soir.

Pour les modalités d'inscription voir précédemment.

5-PENALITES ET DISPOSITIF DE SURCOUT

Afin de sensibiliser les usagers contre l'augmentation d'une part des retards des parents qui viennent chercher leur enfant après 19h00, horaire de fermeture des accueils périscolaires et d'autre part des familles qui laissent leurs enfants aux accueils sans les avoir inscrits, par délibération du 22 octobre 2010, le Conseil Municipal de la Commune de Ferrières-en-Brie a voté :

- un tarif en cas de retards répétés des familles après 19 h 00 qui est applicable à partir du 3ème retard et après un courrier d'avertissement. Le tarif est fixé à 10 € par ½ heure de retard. Ce tarif est applicable dès l'horaire de fermeture de l'accueil. Toute ½ heure engagée sera due.

- un dispositif de surcoût applicable aux familles qui laissent leurs enfants aux accueils sans les avoir inscrits. Ce surcoût, applicable à partir de la 2^{ème} non-inscription et après courrier d'avertissement, est fixé :

- à 5 € pour les accueils périscolaires (midi et soir)
- à 10 € pour une journée d'accueil loisirs
- à 5 € pour une demi-journée d'accueil loisirs

6 – LE PAIEMENT :

La facturation s'effectue par mois à terme échu :

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal. Ils se présentent sous forme d'une grille tenant compte des revenus et du nombre d'enfants à charge de chaque ménage.

Vous devez nous fournir **au plus tard le 31 Décembre le dernier avis d'imposition** remis par les services fiscaux. A défaut de ce dernier, nous appliquons la tarification la plus élevée.

Vous pouvez régler :

- en espèces directement au secrétariat de la Mairie
- ou par chèque à l'ordre du Trésor Public
- ou par ticket CESU **sauf pour la restauration scolaire**

Pour tout défaut de paiement, une procédure d'impayés est mise en œuvre par le Trésorier Payeur.

Tout service commandé sera automatiquement facturé, sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical.

Fait à Ferrières-en-Brie, le 27 Juin 2011



Le Maire

Mireille MUNCH



MAIRIE DE FERRIERES-EN-BRIE

Tarifs des services périscolaires 2011*

| Tarifs des Accueils du soir et de l'Étude | |
|---|--------|
| Accueil du matin : | 1,64 € |
| Accueil du soir goûter compris : | 2,18 € |
| Étude goûter compris : | 2,41 € |
| Supplément accueil : 18h00-19h00 (après l'étude) | 0,87 € |
| * Revenu Fiscal de référence annuel du ménage apparaissant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2010. | |

| Tarifs de la Restauration Scolaire | | | |
|--|-------------------|--------------------|-------------------------|
| REVENU FISCAL DE REFERENCE DU MENAGE * | 1 enfant à charge | 2 enfants à charge | 3 enfants à charge et + |
| Inférieurs à 12 999 € | 2,72 € | 2,55 € | 2,37 € |
| De 13 000 € à 19 999 € | 2,95 € | 2,73 € | 2,55 € |
| De 20 000 € à 27 999 € | 3,50 € | 3,33 € | 3,15 € |
| De 28 000 € à 36 999 € | 3,90 € | 3,70 € | 3,51 € |
| De 37 000 € à 53 999 € | 4,30 € | 4,09 € | 3,88 € |
| De 54 000 € à 71 999 € | 4,76 € | 4,53 € | 4,28 € |
| Supérieurs à 72 000 € | 5,00 € | 4,75 € | 4,50 € |

| Tarifs du Centre de Loisirs | | | | | | | | | |
|--|-------------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| REVENU FISCAL DE REFERENCE DU MENAGE * | 1 ENFANT A CHARGE | | | 2 ENFANTS A CHARGE | | | 3 ENFANTS A CHARGE ET + | | |
| | Journée | ½ journée avec repas | ½ journée sans repas | Journée | ½ journée avec repas | ½ journée sans repas | Journée | ½ journée avec repas | ½ journée sans repas |
| Inférieurs à 12 999 € | 6,35 € | 4,12 € | 2,78 € | 4,53 € | 2,93 € | 1,99 € | 3,63 € | 2,35 € | 1,58 € |
| De 13 000 € à 19 999 € | 7,26 € | 4,71 € | 3,19 € | 5,42 € | 3,35 € | 2,26 € | 4,53 € | 2,67 € | 1,81 € |
| De 20 000 € à 27 999 € | 8,55 € | 5,13 € | 3,42 € | 6,84 € | 4,10 € | 2,73 € | 6,42 € | 3,85 € | 2,56 € |
| De 28 000 € à 36 999 € | 9,88 € | 5,65 € | 3,76 € | 7,54 € | 4,52 € | 3,02 € | 7,07 € | 4,24 € | 2,83 € |
| De 37 000 € à 53 999 € | 10,59 € | 6,35 € | 4,23 € | 8,48 € | 5,08 € | 3,39 € | 7,95 € | 4,76 € | 3,18 € |
| De 54 000 € à 71 999 € | 12,13 € | 7,28 € | 4,86 € | 9,71 € | 5,82 € | 3,89 € | 9,10 € | 5,46 € | 3,64 € |
| Supérieurs à 72 000 € Et Extérieurs Ferrières-en-Brie | 14,19 € | 8,52 € | 5,67 € | 11,35 € | 6,81 € | 4,54 € | 10,64 € | 6,39 € | 4,25 € |

Les inscriptions des familles n'habitant pas Ferrières-en-Brie ne seront validées qu'après la clôture des inscriptions pour les Ferrierois et sous réserve des places disponibles.

| Pénalités qui s'ajoutent à la tarification habituelle | |
|---|---|
| Accueil du soir Retard après 19h00 : | + 10 € par ½ heure de retard Toute ½ heure engagée est due |
| Tous les accueils | + 5 € pour les accueils périscolaires (Restauration scolaire et soir) |
| Défaut d'inscription : (enfant présent sans inscription préalable) | +10 € pour une journée au centre de loisirs + 5 € pour une demi-journée au centre de loisirs |

CENTRE DE LOISIRS
☎ 01 64 76 88 62
clsh@ferrieresenbrie.fr

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
☎ 01 64 66 96 98
periscolaire@ferrieresenbrie.fr

SERVICE JEUNESSE
☎ 01 64 66 02 62
jeunesse@ferrieresenbrie.fr

MAIRIE DE
FERRIERES-EN-BRIE
Place Auguste TREZY
77164 FERRIERES EN BRIE
☎ : 01.64.66.31.14
☎ : 01.64.66.04.82
Site Internet :
www.ferrieresenbrie.fr



***TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2011**



INSCRIPTIONS
ACCUEILS PERISCOLAIRES ET
CENTRE DE LOISIRS DE FERRIÈRES-EN-BRIE
ANNÉE SCOLAIRE : 2011-2012

FICHE DE RENSEIGNEMENT :

| | MERE | PERE |
|---|-------------|-------------|
| NOM Prénom : | | |
| Adresse : | | |
| Téléphone et lieu de travail | | |
| Téléphone domicile : | | |
| Courriel : | | |

| | |
|---|--|
| Personne à prévenir en cas d'urgence (au cas où les parents ne sont pas joignables): | Assurance :..... N° de police |
| NOM Prénom : _____ Adresse : _____ ☎ : _____ | N°CAF : _____ |

| ENFANT : | |
|---------------------------|--------------------------|
| NOM Prénom : | |
| Date de naissance :..... | Classe (2011-2012):..... |

Si vous ne pouvez pas venir vous-même récupérer votre enfant aux accueils périscolaires ou loisirs, vous autorisez les animateurs à remettre votre enfant aux personnes majeures (ou frère et sœur) indiquées ci-dessous :

J'inscris mon enfant :

A LA RESTAURATION SCOLAIRE :

| | | | | |
|--|--------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--|
| LUNDI <input type="checkbox"/> | MARDI <input type="checkbox"/> | JEUDI <input type="checkbox"/> | VENDREDI <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Occasionnellement * |
| Si votre enfant suit un régime alimentaire particulier, veuillez préciser lequel : | | Sans Porc <input type="checkbox"/> | Végétarien <input type="checkbox"/> | P.A.I. <input type="checkbox"/> |

AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES :

(le matin de 7h30 à 8h30, le soir de 16h30 à 19h00)

| LUNDI | | MARDI | | JEUDI | | VENDREDI | | <input type="checkbox"/> Occasionnellement * |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| Matin | Soir | Matin | Soir | Matin | Soir | Matin | Soir | |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

A L'ETUDE (DE 16H30 A 18H DU CE1 AU CM2)

| | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--|
| LUNDI <input type="checkbox"/> | MARDI <input type="checkbox"/> | JEUDI <input type="checkbox"/> | VENDREDI <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Occasionnellement * |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--|

AU SUPPLEMENT ACCUEIL 18H00-19H00 (APRES L'ETUDE)

| | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--|
| LUNDI <input type="checkbox"/> | MARDI <input type="checkbox"/> | JEUDI <input type="checkbox"/> | VENDREDI <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Occasionnellement * |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--|

AU CENTRE DE LOISIRS :

Le MERCREDI

Tous les mercredis :

- toute la journée
- le matin avec le repas
- le matin sans le repas
- l'après midi sans le repas
- l'après midi sans le repas

Occasionnellement*

Inscription par courrier, par fax, par E-mail ou par le formulaire en ligne

(au plus tard le mercredi de la semaine précédente)

Pendant les VACANCES SCOLAIRES

INSCRIVEZ vos enfants

IMPERATIVEMENT 15 JOURS AVANT LE DEBUT DES VACANCES

EN CAS DE CHANGEMENT AU COURS DE L'ANNEE VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT NOUS SIGNALER LES MODIFICATIONS PAR ECRIT, AU PLUS TARD *LE MERCREDI DE LA SEMAINE PRECEDENTE.*

NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUTE INSCRIPTION NON DECOMMANDÉE SERA FACTURÉE (SAUF MALADIE : SUR JUSTIFICATIF MÉDICAL FOURNI SOUS 48 HEURES)



INSCRIPTIONS
ACCUEILS PERISCOLAIRES ET
CENTRE DE LOISIRS DE FERRIÈRES-EN-BRIE
ANNÉE SCOLAIRE : 2011-2012

Nous vous informons que des photos ou vidéos prises dans le cadre de la restauration scolaire, des accueils périscolaires, ou bien du centre de loisirs sont susceptibles de figurer sur les sites Internet ou sur les bulletins d'information de la Commune de Ferrières-en-Brie et/ou de la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Si vous ne souhaitez pas voir figurer l'image de votre enfant sur l'un ou plusieurs de ces supports, veuillez nous le signaler par écrit.

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e)

Domicilié(e).....

.....

.....

Déclare :

- Inscrire mon enfant aux services proposés par la Mairie de Ferrières-en-Brie selon les informations indiquées dans ce dossier.
- Autoriser les adultes responsables à prendre en cas d'accident, toutes les mesures d'urgences en vue d'assurer à mon enfant les soins médicaux avec, si nécessaire son transport à l'hôpital ou tout autre établissement de soins.
- Avoir pris connaissance du fonctionnement de la restauration scolaire ainsi que du règlement intérieur, des accueils périscolaires et du centre de loisirs de la Mairie de Ferrières-en-Brie.
- Avoir noté qu'à défaut de justificatif de revenu, il me sera appliqué la tarification la plus élevée.

Date et signature du représentant légal



FICHE SANITAIRE

Accueils périscolaires et Centre de Loisirs de la Mairie de Ferrières-en-Brie 2011-2012

Cette fiche a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux qui pourront être utiles lorsque votre enfant fréquente le centre de loisirs. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

1-ENFANT:

NOM ET PRENOM : Garçon Fille

Date de naissanceLIEU :

2-RESPONSABLE DE L'ENFANT A PREVENIR EN CAS DE BESOIN:

NOM ET PRENOM

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéros de téléphone pour vous joindre en cas d'urgence (obligatoire) :

Domicile : Travail : Portable :

Je soussigné.....

Responsable légale de

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, transfusions) rendues nécessaires par l'état de l'enfant

FAIT A : LE..... SIGNATURE:

3-RECOMMANDATIONS DES PARENTS (votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses dentaires ou auditif etc.....)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4-INDIQUEZ CI-APRÈS : LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5-VACCINATIONS:

| VACCINS OBLIGATOIRES | Oui | Non | DATES DES DERNIERS RAPPELS | VACCINS RECOMMANDES | DATES |
|----------------------|-----|-----|----------------------------|-----------------------------|-------|
| Diphthérie | | | | Hépatite B | |
| Tétanos | | | | Rubéole-Oreillons-Rougeolle | |
| Poliomyélite | | | | Coqueluche | |
| OU DT poli | | | | Autres (précisez) | |
| OU Tétracoq | | | | | |
| BCG | | | | | |

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA COPIE DES PAGES DE VACCINATION DU CARNET DE SANTE OU A DEFAUT UNE ATTESTATION DU MEDECIN. ATTENTION, SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION. LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

6-RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

| | Oui | Non | | Oui | Non |
|------------|-----|-----|-------------|-----|-----|
| rubéole | | | scarlatine | | |
| varicelle | | | rhumatismes | | |
| coqueluche | | | angines | | |
| rougeole | | | otites | | |
| oreillons | | | asthme | | |

7-ALLERGIES:

ASTHME : Oui Non

MEDICAMENTEUSE : Oui Non

ALIMENTAIRES : Oui Non si oui lesquelles ?

AUTRES :

L'enfant mouille-t-il son lit Oui Non occasionnellement

PRECISEZ LES CAUSES DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

INDIQUEZ CI-APRES: Les difficultés de santé rencontrées (maladies, accident, crises convulsives, hospitalisations, opération, rééducation) en précisant les dates **et les précautions à prendre:**

L'enfant suit il un traitement médical Oui Non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).

Les médicaments devront être en **quantité suffisante** pour la durée du séjour avec **l'ordonnance**.

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.



REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS **DES ACCUEILS PERISCOLAIRES** **ET DU CENTRE DE LOISIRS** **DE LA MAIRIE DE FERRIERES-EN-BRIE**

La Commune de Ferrières-en-Brie organise pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de la Taffarette à Ferrières-en-Brie :

- Un accueil périscolaire qui comprend l'accueil du matin de 7h30 à 8h30, l'accueil du midi de 11h30 à 13H30, l'accueil du soir de 16h30 à 19h et l'étude de 16h30 à 18h.
- Un temps d'accueil du midi qui se compose de 1h de restauration et de 1h de temps de libre pour l'enfant.
- Un accueil loisirs (centre de loisirs) les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 19h00

La présentation, les modalités d'inscriptions et de facturations de ces accueils sont indiquées et acceptés par les parents lors de l'inscription.

Chacune des périodes d'accueil est soumise à un certain nombre de règles qu'il est nécessaire que chaque enfant respecte pour un bon fonctionnement collectif. Voici l'ensemble de ces règles :

CONCERNANT L'ENSEMBLE DES TEMPS D'ACCUEIL :

- Un comportement respectueux envers les enfants, les adultes, le matériel et les locaux est absolument nécessaire. La violence, aussi bien verbale que physique, est strictement interdite.

CONCERNANT LE TEMPS LIBRE DES ACCUEILS DU MATIN, DU MIDI ET DU SOIR AINSI QUE LE CENTRE DE LOISIRS

- Les enfants choisissent librement leur activité parmi les propositions des animateurs pendant ce temps.
- Dans un souci de sécurité, tout déplacement dans les locaux autre que ceux utilisés par les activités est à valider auprès des animateurs et doit se faire à 2.
- Les jeux de ballons sont interdits dans la cour. Ces jeux peuvent être pratiqués uniquement sur le plateau de sport ou le jardin à condition que le temps le permette et que les animateurs l'autorisent.
- Les jeux dans les arbustes sont interdits.

CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE

- Au moment de la sortie des classes, les enfants se rangent à l'endroit réservé à chaque classe et l'enseignant remet la feuille d'appel aux animateurs. Un pointage est effectué pour qu'aucune erreur ne soit possible au moment de la transmission entre équipe enseignante et équipe d'animation.
- Les jouets et cartes sont interdits à table. Ceux-ci doivent être rangés avant l'entrée dans la salle de restauration.
- Le repas est un temps calme. Les enfants doivent s'installer calmement au moment de leur arrivée.
- Au vu du nombre d'enfants présents dans la salle de restauration et afin de maintenir un volume sonore raisonnable, il est demandé aux enfants de parler aux personnes présentes à leur table uniquement et de ne pas crier.
- Les déplacements dans la cantine, en dehors du remplissage des brocs d'eau, sont interdits pendant le temps du repas.
- Dans une démarche d'éducation du goût, les enfants doivent goûter à chaque plat proposé.
- Les jeux avec la nourriture et l'eau sont strictement interdits.
- Tout enfant dont le comportement est inapproprié envers les personnes (enfants et adultes), le matériel, ou les locaux sera séparé du restant du groupe.
- Les enfants débarrasseront leur table une fois le repas terminé.

CONCERNANT L' ETUDE

L'étude est un temps d'encadrement des devoirs des enfants des classes de CE1 jusqu'au CM2. Il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée. C'est-à-dire que le personnel encadrant est là pour s'assurer que les enfants effectuent bien leurs devoirs dans de bonnes conditions mais ne corrige pas les productions des élèves. Celle-ci se déroule de 17h à 18h après un temps de récréation de 16h30 à 17h. Afin que les enfants soient dans de bonnes dispositions les règles suivantes ont été mises en place :

- Pour permettre une bonne concentration, les enfants doivent effectuer tant que possible leurs devoirs dans le silence.
- Tout le temps imparti doit être utilisé à faire ces devoirs. En cas de fin anticipée des tâches données par l'enseignant, l'enfant doit éventuellement s'avancer sur le travail donné à l'avance ou si il n'en a pas, s'occuper calmement pour laisser les autres enfants présents dans de bonnes conditions de travail.
- Les études ne sont pas forcément menées dans la classe des enfants présents, il est interdit aux élèves de fouiller dans les cases qui ne sont pas les leurs ou de toucher au matériel de la classe.
- Pour ne pas perturber le temps de travail, aucune prise en charge par quelqu'un d'extérieur ne peut se faire avant la fin de l'heure d'étude. Si les parents souhaitent récupérer leur enfant avant 18h, il leur faut l'inscrire à l'accueil du soir.



COLLECTIVITE
Mairie de Ferrières-en-Brie
Place Auguste Trézy
771644 Ferrières-en-Brie
☎ : 01-64-66-31-14
www.ferrieresenbrie.fr



Les trajets domicile-école en pédibus 2011-2012



La Mairie de Ferrières-en-Brie l'organise tous les jours d'école 3 circuits de pédibus, autobus pédestre permettant le ramassage scolaire à pied **pour les trajets "aller" du domicile vers l'école** à compter du Mardi 6 septembre 2011.

Vous trouverez, au verso, le plan des **3 parcours ainsi que les horaires**. Ils ont été réalisés en tenant compte des temps de trajet et de la sécurité des participants.

Pour utiliser le pédibus, vous devez remplir la fiche ci jointe et nous la retourner en Mairie.

L'utilisation du Pédibus est simple : votre ou vos enfants(s) devront attendre le passage du Pédibus à l'un des points de ralliement à l'heure indiquée sur le plan. Ces points seront matérialisés par un panneau. Tant que votre enfant n'est pas pris en charge par le Pédibus, il restera sous votre responsabilité.

Pendant le Pédibus **votre enfant devra revêtir un gilet de sécurité**. Nous fournirons des gilets de sécurité aux enfants qui n'étaient pas scolarisés à Ferrières-en-Brie en 2010-2011.

Des agents communaux seront chargés d'encadrer le Pédibus, mais les adultes volontaires seront les bienvenus. Si vous souhaitez encadrer le Pédibus, nous vous donnons rendez-vous au point de départ du circuit de votre choix ou sur un des arrêts du circuit de votre choix.

